

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-09-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de septembre deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac (absent)
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2011-09-201

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 8 août 2011
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Assemblée de consultation, projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble
9. Avis de motion, code d'éthique et de déontologie des élus
10. Avis de motion, assujettissement des districts électoraux
11. Dérogation mineure, Sélection du Pâtissier
12. Centre de formation

13. Décompte progressif, Construction & Pavage Portneuf
14. Formation FQM
15. Droits acquis, 55 rue Poliquin
16. Permanence de Mme Nancy Provencher
17. Proclamation de la semaine de la Justice
18. Engagement de préposés au gymnase
19. Modification résolution #2011-06-150, travaux asphaltage
20. Paiements programme rénovation Québec
21. Vente terrain Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuvienne
22. Projet « Haltes marines du Chemin du Roy dans Portneuf »
23. Projet Corporation de transport régional de Portneuf
24. Place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable (F.Q.M.)
25. Projet centre de la petite enfance
26. Mandat forage supplémentaire
27. Signataire autorisé demande aide financière
28. Période de questions sur les sujets traités.
29. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 8 septembre 2011. (du 2 août au 8 septembre 2011)

Rés.2011-09-202

Adoption du procès-verbal du 8 août 2011.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 8 août 2011 soit accepté tel que présenté.

Rés.2011-09-203

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 790 077.25 \$.

Liste des comptes à payer	92 617.11 \$
Liste des chèques émis	14 723.48 \$
Liste transaction internet	33 051.68 \$
Liste chèques manuels	581 966.58 \$
Liste des salaires	67 718.40 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2011 est déposé au conseil municipal, le 12 septembre 2011.

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 7 septembre 2011 est déposé au conseil municipal, le 12 septembre 2011.

Rés.2011-09-204 Assemblée de consultation, projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble

Monsieur le maire explique le projet de règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble. Le projet de règlement vise à assujettir le développement de certains secteurs du territoire de la ville faisant l'objet de préoccupations d'aménagement particulières à l'obligation de réaliser une planification d'ensemble et détaillée, soit les zones Rec-201 et Fo-201 comprises sur le territoire de la Seigneurie de Perthuis. Une telle planification vise la réalisation d'un développement cohérent, harmonieux et durable selon une vision globale du territoire à développer.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2011-09-205 Avis de motion, code d'éthique et de déontologie des élus

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Rés.2011-09-206 Avis de motion, assujettissement des districts électoraux

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant l'abrogation des chapitres III et IV du titre 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2)

Rés.2011-09-207 Dérogation mineure, Sélection du Pâtissier

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 27 juillet 2011;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 18 août 2011;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 230 à l'article 3.4.2.3;

Attendu que la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire de Sélection du Pâtissier d'agrandir, par l'arrière, sa bâtisse dont la construction sera érigée à 0.30 mètre de la ligne latérale Est au lieu de 2 mètres;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9772 86 7418 pour la zone Mb-6 sur le lot 2 980 372 du cadastre officiel du Québec, sis au 450 2^e Avenue.

Rés.2011-09-208

Centre de formation

Considérant que notre ville a été recommandée par les directeurs incendie de la MRC de Portneuf comme centre de formation;

Considérant qu'il reste certains aménagements à réaliser pour rendre notre site accessible pour les formations qui ont débuté en août dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QU'un montant maximum de 5 000 \$ soit accordé pour finaliser le centre de formation à même le budget formation du service incendie.

QU'un montant maximum de 10 000 \$ soit accordé en rémunération d'ici le 31 décembre pour réaliser les travaux et faire la gestion dudit centre (environ 16 heures par semaine).

QUE la gestion temps, matériaux et revenus soient comptabilisés dans des postes budgétaires distincts afin d'assurer un suivi budgétaire rigoureux pour que le centre de formation s'autofinance en tenant compte du remplacement des matériaux et équipements utilisés pour la formation.

QUE la direction générale se réserve le droit de réévaluer les besoins et d'ajuster, s'il y a lieu, le nombre d'heures allouées au directeur du service incendie ainsi que les budgets décrits ci-dessus, sans dépasser les maximums d'heures et de budget décrits ci-dessus.

Rés.2011-09-209

Décompte progressif, Construction & Pavage Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise un troisième paiement à l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales – Phase 2, tel que recommandé par BPR, au montant de 454 329.86 \$ taxes incluses.

Rés.2011-09-210

Formation FQM

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 934.18 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Nelson Bédard à la formation de la Fédération Québécoise des Municipalités intitulée « La communication avec les médias et les citoyens » qui aura lieu le 28 septembre 2011 à Québec et la participation de madame Diane Godin, messieurs Nelson Bédard et Sylvain Caron à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme intitulée « Le défi de la distinction » qui aura lieu le 29 octobre à Saint-Raymond.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 273.42 \$ taxes incluses et la participation de mesdames Esther Savard, Anick Leclerc et monsieur Philippe Gignac à la formation de la Fédération Québécoise des Municipalités intitulée « Développer le comportement éthique » qui aura lieu le 26 novembre 2011 à Saint-Marc-des-Carrières.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 510.75\$ taxes incluses et la participation de monsieur Jean-François Jourdain à la formation de la Fédération Québécoise des Municipalités intitulée « Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme » qui aura lieu les 26 et 27 octobre à Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2011-09-211

Droit acquis, 55 rue Poliquin

Considérant l'entrée en vigueur du règlement de zonage 116 en date du 15 août 2011;

Considérant que l'utilisation du sol commerciale est dérogatoire et non autorisée suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage 116 qui autorise uniquement un usage résidentiel;

Considérant qu'une demande est adressé à la municipalité afin de reconnaître un droit acquis pour une utilisation du sol commerciale au 55 rue Poliquin;

Considérant que la Ville estime que l'utilisation du sol commerciale a cessé pendant une période de plus de 12 mois consécutifs;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf refuse de reconnaître des droits acquis pour une utilisation du sol commerciale au 55 rue Poliquin selon l'article 21.2 du règlement de zonage intitulé « Abandon, cessation ou interruption d'un usage dérogatoire ».

Rés.2011-09-212

Permanence de l'agente de communication Mme Nancy Provencher

Considérant qu'à la séance du 11 avril, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de madame Nancy Provencher à titre d'agente de communication;

Considérant que madame Nancy Provencher dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal reconnaisse la permanence de madame Nancy Provencher à titre d'agente de communication, la date d'ancienneté de madame Provencher sera déterminée dans la prochaine convention collective.

Rés.2011-09-213

Proclamation de la semaine de la justice

Attendu que face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Attendu que les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compétence, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

Attendu que le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, «**Nouveau regard de la justice**», donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

Par conséquent, je, Nelson Bédard, maire, proclame par la présente, la semaine du 13 au 20 novembre 2011, **Semaine de la justice réparatrice** à la Ville de Portneuf.

Rés.2011-09-214

Engagement de préposés aux loisirs (gymnase)

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Pierre Renaud soit engagé comme préposé aux loisirs sur une base temporaire pour faire du remplacement au gymnase, salaire selon la convention collective.

QUE madame Gabrielle Dupré Laprise soit engagée sur une base hebdomadaire comme préposée aux loisirs pour la surveillance du gymnase, salaire selon la convention collective.

Rés.2011-09-215

Modification résolution #2011-06-150, travaux d'asphaltage

Considérant qu'une résolution a été adoptée à la séance du 14 juin dernier autorisant des travaux d'asphaltage;

Considérant que sur la rue Saint-Germain une quantité d'asphalte plus élevée a été nécessaire pour effectuer les travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense supplémentaire au montant de 7 324.61 \$ taxes incluses dans le cadre des travaux d'asphaltage de différentes rues et routes de la municipalité.

Rés.2011-09-216

Paiements programme rénovation Québec

Considérant que la Ville de Portneuf a adopté le règlement 097 relatif à l'adoption du programme Rénovation-Québec en date du 10 août 2009;

Considérant qu'il est prévu de verser une aide financière à tout propriétaire répondant aux critères du règlement 097;

Considérant que le représentant de la municipalité a signé le certificat d'admissibilité pour l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf verse une aide financière, tel que prévu, à l'article 6 du règlement 097 comme suit :

Madame Emmanuelle Casgrain	
Monsieur Michel Gagnon (325 1 ^{re} Avenue)	6 000.00 \$
Monsieur Claude Lavallée (320, 322, 324, 328 rue Saint-Charles)	21 000.00 \$
Monsieur Claude Lavallée (310, 312, 314, 316 rue Saint-Charles)	20 279.70 \$
Monsieur François Rivard Monsieur Pierre Rivard (336, 338, 340, 342, 344 rue Saint-Charles)	14 831.82 \$
Monsieur Pierre Rivard (350, 352 rue Saint-Charles)	11 000.00 \$

Rés.2011-09-217

Vente de terrain à la Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuviennne

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf cède pour une somme nominale de un dollar, à la Coopérative de Solidarité la Résidence Portneuviennne le lot 4 734 418 situé au 300 2^e Avenue.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2011-09-218

Projet « Haltes marines du Chemin du Roy dans Portneuf »

Considérant que les municipalités riveraines de la MRC de Portneuf souhaitent mettre en place un réseau de haltes marines sur le Chemin du Roy dans Portneuf;

Considérant que le projet permettra de faire découvrir et de mettre en valeur les sites naturels offrant un contact avec le fleuve Saint-Laurent;

Considérant que la Ville de Portneuf a l'intention de participer au projet;

Considérant qu'un comité formé de représentants des cinq municipalités riveraines travaillera à la réalisation de ce projet;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf appuie le projet et les demandes de financement s'y rattachant;

QUE la Ville de Portneuf contribuera à la réalisation du projet pour un montant de 1 000 \$;

QUE monsieur Jacquelin Martel, conseiller soit nommé représentant pour la Ville de Portneuf au sein du comité qui travaillera à la réalisation du projet et que monsieur Jean-François Jourdain, fonctionnaire désigné agira à titre de substitut.

QUE la présente abroge la résolution # 2011-01-101.

Rés.2011-09-219

Projet Corporation de transport régional de Portneuf

Considérant que la Corporation de transport régional de Portneuf souhaite procéder à la mise en place d'un nouveau service de transport s'adressant aux aînés de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf appuie le projet de la Corporation de transport régional de Portneuf, organisme mandaté par la MRC de Portneuf pour développer le transport collectif, en procédant à la mise en place d'un nouveau service de transport s'adressant aux aînés de la municipalité.

Rés.2011-09-220

Place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable (F.Q.M.)

ATTENDU QUE le 12 mai dernier, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi no 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi no 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Rés.2011-09-221

Projet centre de la petite enfance

Considérant que la Ville de Portneuf désire offrir des services de qualité aux familles;

Considérant que la Ville de Portneuf désire favoriser l'implantation d'un centre de petite enfance sur son territoire;

Considérant que la Ville de Portneuf a un terrain disponible qui peut être satisfaisant pour une telle installation;

Considérant que la Ville de Portneuf considère que ce projet répond aux besoins des jeunes familles;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte de céder gracieusement le lot 2 981 580 d'une superficie de 3 387,9 mètres carrés au Centre de la petite enfance La Veilleuse pour un éventuel projet d'implantation sur notre territoire.

QUE la Ville de Portneuf accepte d'assumer les coûts relatifs aux raccordements d'aqueduc et d'égout.

Rés.2011-09-222

Mandat forage supplémentaire

Considérant que la résolution 1258-12-2010 adoptée en décembre 2010 acceptait les soumissions pour les forages exploratoires;

Considérant que la réalisation du forage exploratoire sur une seconde cible identifiée est nécessaire;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise un montant additionnel de 25 114.77 \$ taxes incluses pour la réalisation des forages exploratoires dans le cadre du projet de recherche en eau.

QUE la Ville de Portneuf autorise un montant additionnel de 7 288.36 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels de Mission HGE.

Rés.2011-09-223

Signataire autorisé, demande aide financière

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et/ou madame la greffière soit autorisé à signer la demande d'aide financière et la convention dans le cadre du Programme de Soutien aux initiatives visant le respect des aînés.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 45 hres.

Maire

Greffière